



BILLETS REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION CIBC LIÉS À UN INDICE DE BANQUES CANADIENNES (RA), SÉRIE 194 (\$ US)

Billets avec capital à risque – Échéant le 12 février 2031

Daté du 5 février 2024

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Liés à l'indice Solactive Canada Bank 40 AR	Clause d'appel au remboursement trimestriel (à compter de mai 2024)	Protection éventuelle du capital de 10,00 %
---	--	--

Points saillants du placement

Monnaie
Libellés en dollars américains

Indice de référence
Indice Solactive Canada Bank 40 AR. L'indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR (l'« indice cible »), sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique de 40 points d'indice par année dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé (le « facteur de rendement ajusté »).

Clause d'appel au remboursement
La CIBC appellera automatiquement les billets à la date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à 0,00 % à la date d'évaluation pertinente. Si la CIBC appelle les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimal, majoré de 10,00 % de l'excédent, le cas échéant, du rendement de l'indice de référence sur ce rendement fixe.

Rendement fixe
Les « rendements fixes » sont les suivants :

Date d'évaluation	Rendement fixe
6 mai 2024	3,00 %
2 août 2024	6,00 %
5 novembre 2024	9,00 %
5 février 2025	12,00 %
5 mai 2025	13,00 %
5 août 2025	14,00 %
5 novembre 2025	15,00 %
5 février 2026	16,00 %
5 mai 2026	17,00 %
5 août 2026	18,00 %
5 novembre 2026	19,00 %
5 février 2027	20,00 %
5 mai 2027	21,00 %
5 août 2027	22,00 %
5 novembre 2027	23,00 %
7 février 2028	24,00 %

Date d'évaluation	Rendement fixe
5 mai 2028	25,00 %
4 août 2028	26,00 %
7 novembre 2028	27,00 %
5 février 2029	28,00 %
7 mai 2029	29,00 %
3 août 2029	30,00 %
6 novembre 2029	31,00 %
5 février 2030	32,00 %
6 mai 2030	33,00 %
2 août 2030	34,00 %
5 novembre 2030	35,00 %
5 février 2031	36,00 %

Bonification possible

Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence à l'échéance est supérieur ou égal à 0,00 %, les investisseurs recevront un rendement minimal de 36,00 % (rendement annuel composé de 4,49 %), et ils recevront également 10,00 % du montant, le cas échéant, par lequel le rendement de l'indice de référence dépasse 36,00 %.

Protection éventuelle du capital

Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -10,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -10,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront un montant inférieur au capital à l'échéance, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ US par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	6 février 2024	12 février 2024	12 février 2031	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL15649

Colombie-Britannique : Ontario :	877 858-9332 416 552-1275	Prairies : Québec :	416 581 5743 514 847-6485	Canada Atlantique : Service à la clientèle Fundserv :	514 847-6431 866 474-0142
-------------------------------------	------------------------------	------------------------	------------------------------	--	------------------------------

Le rendement de l'indice de référence reflète le rendement total brut de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice cible. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice cible était de 4,79 % pour la période de 12 mois terminée le 30 janvier 2024, ce qui représenterait des dividendes totaux de 33,53 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul du montant à l'échéance selon six scénarios différents. Le rendement de l'indice de référence sera calculé en fonction du rendement de l'indice de référence, lequel reflète le rendement total brut de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Ces exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement de l'indice de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement variable qui sera établi à une date d'évaluation. Le rendement réel de l'indice de référence sera différent de ces exemples hypothétiques, différence qui pourrait se révéler importante.

Exemple 1 – Les billets ne sont pas appelés au remboursement et le rendement de l'indice de référence est inférieur à -10,00 % à la date d'évaluation finale

Dans cet exemple, la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 74,00 \$ US par billet (rendement annuel composé de -4,21 %) à la date de versement à l'échéance. Le rendement de l'indice de référence est inférieur à -10,00 % à la date d'évaluation finale; par conséquent, le rendement variable correspond au rendement de l'indice de référence négatif.

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence
1	-30,00 %
2	-23,00 %
3	-31,00 %
4	-37,00 %
5	-33,00 %
6	-23,00 %
7	-36,00 %
8	-24,00 %
9	-31,00 %
10	-39,00 %
11	-31,00 %
12	-26,00 %
13	-26,00 %
14	-23,00 %
15	-38,00 %
16	-30,00 %
17	-27,00 %
18	-36,00 %
19	-26,00 %
20	-5,00 %
21	-15,00 %
22	-20,00 %
23	-25,00 %
24	-10,00 %
25	-35,00 %

Date d'évaluation trimestrielle		Rendement de l'indice de référence
26		-30,00 %
27		-40,00 %
28		-26,00 %
Rendement variable :	-26,00 %	
Montant à l'échéance :	74,00 \$ US	

Exemple 2 – Les billets ne sont pas appelés au remboursement et le rendement de l’indice de référence est inférieur à 0,00 % et supérieur ou égal à -10,00 % à la date d’évaluation finale

Dans cet exemple, la CIBC n’appelle pas automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l’échéance de 100,00 \$ US par billet (rendement annuel composé de 0,00 %) à la date de versement à l’échéance. Le rendement de l’indice de référence est inférieur à 0,00 % et supérieur ou égal à -10,00 % à la date d’évaluation finale; par conséquent, le rendement variable est égal à 0,00 %.

Date d’évaluation trimestrielle	Rendement de l’indice de référence
1	-30,00 %
2	-23,00 %
3	-31,00 %
4	-37,00 %
5	-33,00 %
6	-23,00 %
7	-36,00 %
8	-24,00 %
9	-31,00 %
10	-39,00 %
11	-31,00 %
12	-26,00 %
13	-26,00 %
14	-23,00 %
15	-38,00 %
16	-30,00 %
17	-27,00 %
18	-36,00 %
19	-26,00 %
20	-50,00 %
21	-15,00 %
22	-20,00 %
23	-25,00 %
24	-10,00 %
25	-35,00 %
26	-30,00 %
27	-40,00 %
28	-3,00 %

Rendement variable : 0,00 %
Montant à l’échéance : 100,00 \$ US

Exemple 3 – Les billets sont appelés au remboursement en février 2025 et le rendement de l’indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 12,00 % et supérieur ou égal à 0,00 %

Dans cet exemple, la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l’échéance de 112,00 \$ US par billet (rendement annuel composé de 12,00 %) à la date d’appel au remboursement de février 2025. Puisque le rendement de l’indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 12,00 % et supérieur ou égal à 0,00 %, le rendement variable est égal à 12,00 %.

Date d’évaluation trimestrielle		Rendement de l’indice de référence
1		-3,00 %
2		-2,00 %
3		-3,00 %
4		2,00 %
Rendement variable :	12,00 %	
Montant à l’échéance :	112,00 \$ US	

Exemple 4 – Les billets sont appelés au remboursement en mai 2024 et le rendement de l’indice de référence de 13,00 % est supérieur au rendement fixe de 3,00 %

Dans cet exemple, la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l’échéance de 104,00 \$ US par billet (rendement annuel composé de 16,99 %) à la date d’appel au remboursement de mai 2024. Puisque le rendement de l’indice de référence est supérieur au rendement fixe de 3,00 %, le rendement variable correspond à i) 3,00 %, majoré de ii) 10,00 % x (13,00 % - 3,00 %), soit 4,00 %.

Date d’évaluation trimestrielle		Rendement de l’indice de référence
1		13,00 %
Rendement variable :	4,00 %	
Montant à l’échéance :	104,00 \$ US	

Exemple 5 – Les billets viennent à échéance en février 2031 et le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 36,00 % et supérieur ou égal à 0,00 %

Dans cet exemple, les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 136,00 \$ US par billet (rendement annuel composé de 4,49 %) à la date de versement à l'échéance. Puisque le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à 0,00 % mais inférieur ou égal au rendement fixe de 36,00 %, le rendement variable est égal à 36,00 %.

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence
1	-30,00 %
2	-23,00 %
3	-31,00 %
4	-37,00 %
5	-33,00 %
6	-23,00 %
7	-36,00 %
8	-24,00 %
9	-31,00 %
10	-39,00 %
11	-31,00 %
12	-36,00 %
13	-26,00 %
14	-13,00 %
15	-8,00 %
16	-3,00 %
17	-7,00 %
18	-3,00 %
19	-6,00 %
20	-15,00 %
21	-20,00 %
22	-25,00 %
23	-10,00 %
24	-35,00 %
25	-30,00 %
26	-40,00 %
27	-15,00 %
28	8,00 %

Rendement variable : 36,00 %
Montant à l'échéance : 136,00 \$ US

Exemple 6 – Les billets viennent à échéance en février 2031 et le rendement de l'indice de référence de 38,00 % est supérieur au rendement fixe de 36,00 %

Dans cet exemple, les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 136,00 \$ US par billet (rendement annuel composé de 4,51 %) à la date de versement à l'échéance. Puisque le rendement de l'indice de référence est supérieur au rendement fixe de 35,00 %, le rendement variable est égal à i) 36,00 %, majoré de ii) 10,00 % x (38,00 % - 36,00 %), soit 36,20 %.

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence
1	-30,00 %
2	-23,00 %
3	-31,00 %
4	-37,00 %
5	-33,00 %
6	-23,00 %
7	-36,00 %
8	-24,00 %
9	-31,00 %
10	-39,00 %
11	-31,00 %
12	-26,00 %
13	-26,00 %
14	-23,00 %
15	-38,00 %
16	-30,00 %
17	-27,00 %
18	-36,00 %
19	-26,00 %
20	-15,00 %
21	-20,00 %
22	-25,00 %
23	-10,00 %
24	-35,00 %
25	-30,00 %
26	-40,00 %
27	-15,00 %
28	38,00 %

Rendement variable : 36,20 %
Montant à l'échéance : 136,20 \$ US

Détails du placement

Émetteur

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)

Capital

100,00 \$ US (valeur nominale) par billet

Montant de l'émission

Maximum de 50 000 000 \$ US (500 000 billets)

Souscription minimale

5 000 \$ US (50 billets)

Indice de référence

Indice Solactive Canada Bank 40 AR. L'indice Solactive Canada Bank 40 AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR, sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique de 40 points d'indice par année dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé. Le 30 janvier 2024, le niveau de clôture de l'indice de référence était de 778,86. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 5,14 % le 30 janvier 2024. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 40 points par an sera d'environ 280 points d'indice, ce qui représente 35,95 % du niveau de l'indice de référence le 30 janvier 2024. L'indice cible est un indice de rendement total brut qui reflète la variation applicable du cours des titres composant l'indice cible et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice cible. **Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant l'indice cible auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent l'indice cible ni que les dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excéderont ces niveaux.**

Date d'émission

Le 12 février 2024

Date d'échéance et durée

Le 12 février 2031 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.

Dates d'évaluation et dates d'appel au remboursement

Compte tenu de la date d'émission du 12 février 2024, les dates d'évaluation et dates d'appel au remboursement sont les suivantes :

Dates d'évaluation	Dates d'appel au remboursement
6 mai 2024	13 mai 2024
2 août 2024	12 août 2024
5 novembre 2024	12 novembre 2024
5 février 2025	12 février 2025
5 mai 2025	12 mai 2025
5 août 2025	12 août 2025
5 novembre 2025	12 novembre 2025
5 février 2026	12 février 2026
5 mai 2026	12 mai 2026
5 août 2026	12 août 2026
5 novembre 2026	12 novembre 2026
5 février 2027	12 février 2027
5 mai 2027	12 mai 2027
5 août 2027	12 août 2027
5 novembre 2027	12 novembre 2027
7 février 2028	14 février 2028
5 mai 2028	12 mai 2028
4 août 2028	14 août 2028
7 novembre 2028	14 novembre 2028
5 février 2029	12 février 2029
7 mai 2029	14 mai 2029
3 août 2029	13 août 2029
6 novembre 2029	13 novembre 2029
5 février 2030	12 février 2030
6 mai 2030	13 mai 2030
2 août 2030	12 août 2030
5 novembre 2030	12 novembre 2030
5 février 2031	-

Dans la mesure où : i) si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois, si une de ces dates d'appel au remboursement n'est pas un jour ouvrable et qu'elle ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés; ii) si l'une de ces dates d'évaluation n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés.

Clause d'appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à 0,00 %. Si les billets sont rachetés par la CIBC à l'une des dates d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimum majoré de 10,00 % du montant, le cas échéant, de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur ce rendement fixe.

Rendement de l'indice de référence

Le rendement de l'indice de référence (positif ou négatif) correspondra au pourcentage calculé comme suit :

$(\text{niveau de l'indice}_{\text{DEV}} - \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}) / \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}$,

où :

- le niveau de l'indice_{DEV} correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation applicable; et
- le niveau de l'indice_{DEM} correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse, le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas, les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture au prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Montant à l'échéance

Les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance), à l'égard de chaque billet qu'ils détiennent, un montant (le « montant à l'échéance ») correspondant au produit :

- i) de 100,00 \$ US;
- ii) par 100,00 % majoré du rendement variable;

sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ US par billet.

Rendement variable

Rendement variable positif

Si les billets sont rachetés par la CIBC à l'une des dates d'appel au remboursement ou si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à 0,00 % à la date d'évaluation finale précédant la date d'échéance en 2031, le « rendement variable » sera calculé comme suit :

- a) si le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra à ce rendement fixe; ou
- b) si le rendement de l'indice de référence est supérieur au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra au rendement fixe, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur le rendement fixe.

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Rendement variable nul ou négatif

Si la CIBC n'appelle pas les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence est inférieur à 0,00 % à la date d'évaluation finale précédant la date d'échéance de 2031, le rendement variable à l'échéance sera calculé de la manière suivante :

- a) si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -10,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra à 0,00 %; ou
- b) si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -10,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra au rendement de l'indice de référence (qui sera négatif et entraînera la perte d'une partie du capital à l'échéance dans ces circonstances).

Rendement variable payable

Le tableau ci-dessous montre le rendement variable payable aux investisseurs à une date d'appel au remboursement ou à la date de versement à l'échéance, selon le rendement de l'indice de référence tel qu'il est déterminé à la date d'évaluation pertinente.

Date d'évaluation (6 mai 2024)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
6 mai 2024	< 0,00 %	s.o.
6 mai 2024	≥ 0,00 % et ≤ 3,00 %	3,00 %
6 mai 2024	> 3,00 %	3,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 3,00 %

Date d'évaluation (2 août 2024)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
2 août 2024	< 0,00 %	s.o.
2 août 2024	≥ 0,00 % et ≤ 6,00 %	6,00 %
2 août 2024	> 6,00 %	6,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 6,00 %

Date d'évaluation (5 novembre 2024)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 novembre 2024	< 0,00 %	s.o.
5 novembre 2024	≥ 0,00 % et ≤ 9,00 %	9,00 %
5 novembre 2024	> 9,00 %	9,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 9,00 %

Date d'évaluation (5 février 2025)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 février 2025	< 0,00 %	s.o.
5 février 2025	≥ 0,00 % et ≤ 12,00 %	12,00 %
5 février 2025	> 12,00 %	12,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 12,00 %

Date d'évaluation (5 mai 2025)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 mai 2025	< 0,00 %	s.o.
5 mai 2025	≥ 0,00 % et ≤ 13,00 %	13,00 %
5 mai 2025	> 13,00 %	13,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 13,00 %

Date d'évaluation (5 août 2025)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 août 2025	< 0,00 %	s.o.
5 août 2025	≥ 0,00 % et ≤ 14,00 %	14,00 %
5 août 2025	> 14,00 %	14,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 14,00 %

Date d'évaluation (5 novembre 2025)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 novembre 2025	< 0,00 %	s.o.
5 novembre 2025	≥ 0,00 % et ≤ 15,00 %	15,00 %
5 novembre 2025	> 15,00 %	15,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 15,00 %

Date d'évaluation (5 février 2026)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 février 2026	< 0,00 %	s.o.
5 février 2026	≥ 0,00 % et ≤ 16,00 %	16,00 %
5 février 2026	> 16,00 %	16,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 16,00 %

Date d'évaluation (5 mai 2026)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 mai 2026	< 0,00 %	s.o.
5 mai 2026	≥ 0,00 % et ≤ 17,00 %	17,00 %
5 mai 2026	> 17,00 %	17,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 17,00 %

Date d'évaluation (5 août 2026)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 août 2026	< 0,00 %	s.o.
5 août 2026	≥ 0,00 % et ≤ 18,00 %	18,00 %
5 août 2026	> 18,00 %	18,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 18,00 %

Date d'évaluation (5 novembre 2026)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 novembre 2026	< 0,00 %	s.o.
5 novembre 2026	≥ 0,00 % et ≤ 19,00 %	19,00 %
5 novembre 2026	> 19,00 %	19,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 19,00 %

Date d'évaluation (5 février 2027)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 février 2027	< 0,00 %	s.o.
5 février 2027	≥ 0,00 % et ≤ 20,00 %	20,00 %
5 février 2027	> 20,00 %	20,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 20,00 %

Date d'évaluation (5 mai 2027)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 mai 2027	< 0,00 %	s.o.
5 mai 2027	≥ 0,00 % et ≤ 21,00 %	21,00 %
5 mai 2027	> 21,00 %	21,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 21,00 %

Date d'évaluation (5 août 2027)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 août 2027	< 0,00 %	s.o.
5 août 2027	≥ 0,00 % et ≤ 22,00 %	22,00 %
5 août 2027	> 22,00 %	22,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 22,00 %

Date d'évaluation (5 novembre 2027)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 novembre 2027	< 0,00 %	s.o.
5 novembre 2027	≥ 0,00 % et ≤ 23,00 %	23,00 %
5 novembre 2027	> 23,00 %	23,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 23,00 %

Date d'évaluation (7 février 2028)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
7 février 2028	< 0,00 %	s.o.
7 février 2028	≥ 0,00 % et ≤ 24,00 %	24,00 %
7 février 2028	> 24,00 %	24,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 24,00 %

Date d'évaluation (5 mai 2028)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 mai 2028	< 0,00 %	s.o.
5 mai 2028	≥ 0,00 % et ≤ 25,00 %	25,00 %
5 mai 2028	> 25,00 %	25,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 25,00 %

Date d'évaluation (4 août 2028)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
4 août 2028	< 0,00 %	s.o.
4 août 2028	≥ 0,00 % et ≤ 26,00 %	26,00 %
4 août 2028	> 26,00 %	26,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 26,00 %

Date d'évaluation (7 novembre 2028)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
7 novembre 2028	< 0,00 %	s.o.
7 novembre 2028	≥ 0,00 % et ≤ 27,00 %	27,00 %
7 novembre 2028	> 27,00 %	27,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 27,00 %

Date d'évaluation (5 février 2029)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 février 2029	< 0,00 %	s.o.
5 février 2029	≥ 0,00 % et ≤ 28,00 %	28,00 %
5 février 2029	> 28,00 %	28,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 28,00 %

Date d'évaluation (7 mai 2029)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
7 mai 2029	< 0,00 %	s.o.
7 mai 2029	≥ 0,00 % et ≤ 29,00 %	29,00 %
7 mai 2029	> 29,00 %	29,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 29,00 %

Date d'évaluation (3 août 2029)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
3 août 2029	< 0,00 %	s.o.
3 août 2029	≥ 0,00 % et ≤ 30,00 %	30,00 %
3 août 2029	> 30,00 %	30,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 30,00 %

Date d'évaluation (6 novembre 2029)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
6 novembre 2029	< 0,00 %	s.o.
6 novembre 2029	≥ 0,00 % et ≤ 31,00 %	31,00 %
6 novembre 2029	> 31,00 %	31,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 31,00 %

Date d'évaluation (5 février 2030)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 février 2030	< 0,00 %	s.o.
5 février 2030	≥ 0,00 % et ≤ 32,00 %	32,00 %
5 février 2030	> 32,00 %	32,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 32,00 %

Date d'évaluation (6 mai 2030)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
6 mai 2030	< 0,00 %	s.o.
6 mai 2030	≥ 0,00 % et ≤ 33,00 %	33,00 %
6 mai 2030	> 33,00 %	33,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 33,00 %

Date d'évaluation (2 août 2030)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
2 août 2030	< 0,00 %	s.o.
2 août 2030	≥ 0,00 % et ≤ 34,00 %	34,00 %
2 août 2030	> 34,00 %	34,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 34,00 %

Date d'évaluation (5 novembre 2030)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 novembre 2030	< 0,00 %	s.o.
5 novembre 2030	≥ 0,00 % et ≤ 35,00 %	35,00 %
5 novembre 2030	> 35,00 %	35,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 35,00 %

Date d'évaluation (5 février 2031)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
5 février 2031	< -10,00 %	rendement de l'indice de référence
5 février 2031	≥ 10,00 % et < 0,00 %	0,00 %
5 février 2031	≥ 0,00 % et ≤ 36,00 %	36,00 %
5 février 2031	> 36,00 %	36,00 %, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 36,00 %

Marché secondaire et montant de négociation anticipée

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets seront appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement pertinente. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital et feront état de la déduction du montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 4,05 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,09 % pour atteindre 0,00 % après 45 jours. La vente de billets initialement achetés sur le réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêts l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Aux fins de ce calcul, le capital d'un billet sera converti en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur au

moment de la vente. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs

MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB, les CELI et les CELIAPP

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 7 octobre 2022 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 1 649 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 5 février 2024 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ou toute autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront une somme égale à leur placement initial dans les billets ni que les billets produiront un rendement à leur échéance ou avant (sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ US par billet). Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ US par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel les billets pourront lui être vendus, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets. Il peut être impossible pour les souscripteurs ou les acquéreurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.